

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2004

L'AN DEUX MILLE QUATRE , le 25 Novembre à 19 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 Octobre 2004, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DEL MONTE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Adjoints au Maire : MM. SALVATOR, MONINO, Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, HEDJEM, Mlle MATHIS, M. KARMAN,

Conseillers Municipaux : Mmes. CARON, SAULNIER, MOUALED, BALU, MM. ROS, GARNIER, Mmes SANDT, AHMED, M. ROZENBERG, Mme DELALAIN, MM. REGAZZI, AUGY Mme BACHELET, MM. DIB, RUER, AMOR, Mmes GONZALEZ-FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL, M. RICARD,

Procurations pour la séance entière :

Excusés :

M. BEAUDET
M. ORANTIN
M. HAFIDI
Mme LATOUR
M. RALITE
M. MONZAUGE

Représentés par :

M. DEL MONTE
Mme BALU
Mme. DERKAOUI
Mme GONZALEZ-FRETUN
Mme GRARE
Mme. SANDT

Excusés :

Mme. PEJOUX
Mme BUISSON
Mme NARRITSENS
M. BERTRAND
M. PETROVIC
Mme KARMAN

Représentés par :

Mme MOUALED
M. MAREST
Mme CARON
M. AUGY
Mme. DELALAIN
M. KARMAN

Procurations pour une partie de la séance :

M. PLEE ayant donné procuration à M. ROZENBERG pour les questions n° 237 à 239 et 254 à 261.
M. VINCENT ayant donné procuration M. SALVATOR pour toutes les questions n° 232 à 261.

Absents : MM. LECLUZE et CAMPANA.

Secrétaire de séance : M. MONINO

Question n° 225

Lecture et approbation des procès-verbaux des séances du 14 Octobre 2004 et du 21 Octobre 2004.

Approuve les Procès-Verbaux des séances du 14 Octobre 2004 et du 21 Octobre 2004.

Question n° 226

Remplacement de Mme EYRAUD, Conseillère Municipale démissionnaire dans diverses commissions et organismes.

Désigne les remplaçants suivants de Madame EYRAUD

- Association Aubervacances-Loisirs – **Christine RATZEL**
- SIPPREC (suppléante) – **Sophie MATHIS**
- Commission n° 1 : Finances, Personnel, Formation du Personnel , Organisation des services, informatique, nouvelles technologies – **Christine RATZEL**
- Conseil d'Administration et Commissions permanentes : **Collège Henri Wallon (titulaire) – René RICARD**
- Conseil d'Administration et Commissions permanentes : **Collège Diderot (suppléante) – Christine RATZEL**
- Conseil d'Administration et Commissions permanentes : **Lycée Henri Wallon (suppléante) – Christine RATZEL**
- Conseil de la **Caisse des Ecoles – Christine RATZEL**
- Conseil d'Administration de l'OMJA – **René RICARD**
- Conseil d'Administration de l'**Amicale des animateurs – Christine RATZEL**
- Conseils de quartier **Maladrerie/Emile Dubois (Suppléante) – Christine RATZEL**
- Commission Administrative chargée de la révision des **listes électorales – René RICARD**
- Comité Technique Paritaire – **Christine RATZEL**

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 227

Remplacement de Melle KELEBE, Conseillère Municipale démissionnaire, dans diverses commissions et organismes.

Désigne les remplaçants suivants de Mademoiselle KELEBE

- S.I du C.N.R **Aubervilliers-La Courneuve (suppléant) – René RICARD**
- Conseil d'Administration et commissions permanentes **du collège Jean Moulin (suppléant) René RICARD**
- A.I.S.P.J.A – **Jean-François MONINO**
- Association des Parents et Enseignants d'Aubervilliers **pour le traitement des Inadaptations scolaires (CMPP) – René RICARD**
- Conseils de quartier **SADI CARNOT/FIRMIN GEMIER (Suppléant) – René RICARD**
- Commission n°4, Action Sociale-Solidarité-Santé, **Retraités et personnes âgées, Prévention médicale, Handicapés – René RICARD**

- Comité d'Hygiène et de sécurité (C.H.S.) (suppléant) – René RICARD

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 228

Garantie d'emprunt à 80% à la SODEDAT pour un montant de 2 millions d'euros concernant l'opération de la ZAC Emile Dubois, auprès de DEXIA Crédit Local.

la Ville d'Aubervilliers accorde sa garantie à la SODEDAT pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 d'euros contracté auprès de DEXIA Crédit Local dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Emile Dubois.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- montant : 2 000 000 euros
- garantie : 80%

PHASE I : mobilisation des fonds

- commission d'engagement : 2 000 euros
- durée : 6 mois
- taux : (T4M + 0,70%) - (paiement intérêts /Trimestre à terme échu)

PHASE II : consolidation en prêt amortissable

- durée : 3 ans (dont 1 an de différé d'amortissement)
- amortissement : échéances mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles - constant ou progressif
- taux : EURIBOR 1,3,6,ou 12 mois + 0,65%
TAM + 0,70%
TAG 1,3, ou 6 mois + 0,70%

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur DEXIA Crédit local et la SODEDAT, et à signer avec cette dernière la convention fixant les conditions de mise en œuvre de la garantie communale.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe " Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, M. KARMAN, Président de la SODEDAT, n'a pas pris part au vote.

Question n° 229

Marché relatif à la fourniture et la pose de bâtiments modulaires pour la construction de classes dans les maternelles M. BLOCH et R. DOISNEAU.

Autorise, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec la Société COPREBAT pour les prestations citées en objet.

Cet avenant sanctionne une plus value de 31 335.20 € TTC portant le montant du seuil maximum du marché de 270 889,22 € TTC à 302 224,42 € TTC.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 230

*Marché de démolition pour les années 2005 à 2007 – Approbation du projet de marché et de la procédure de passation. Autorisation de la signature du marché. **Question reportée.***

Question n° 231

Marché pour le désenfumage des vestiaires du centre nautique. Approbation de la procédure de passation.

Approuve la procédure adaptée en vue de la passation du marché relatif à la prestation citée en objet.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 232

Inauguration de trois plaques de rues.

Change de dénomination :

- La rue du Pont Blanc deviendra la rue Charles TILLON.
- Le carrefour dit du « Pont de Stains » formant l'intersection du boulevard Félix Faure avec l'avenue Victor Hugo deviendra la place Henri-Rol TANGUY.
- Le tronçon de la rue Lopez et Jules Martin compris entre la rue de la Maladrerie et la rue Réchossière soit du n° 1 au n° 19 et du n° 2 au n° 14 deviendra rue Henri MANIGART ;

en conséquence, du n° 21 au n° 35 et du n° 24 au n° 30 de la rue Lopez et Jules Martin les numéros de voirie restent inchangés.

Question n° 233

Réajustement de la subvention attribuée pour l'année 2004 à l'association "Aubervilliers-Bouilly-Solidaires/Les Amis de Bouilly".

Une subvention de 2 623,30 euros est attribuée à l'association « Aubervilliers-Bouilly-Solidaires/Les Amis de Bouilly » - sise 7, rue du docteur Pesqué 93 300 Aubervilliers - en compensation des frais de transport dont elle a fait l'avance pour la cérémonie de jumelage ce qui porte le montant global de la dotation communale qu'elle a reçue pour l'exercice 2004 à 11 708,50 euros.

Le complément de subvention – 2 623,30 euros - est inscrit dans la décision modificative n° 2

Question n° 234

Approbation des avenants n°3 à la convention triennale d'objectifs avec Les Laboratoires d'Aubervilliers et n°1 à la convention annuelle avec le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel et attribution complémentaire aux associations culturelles : Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel, Etincelles, Cités Musiques et les Laboratoires d'Aubervilliers dans le cadre du budget supplémentaire 2004.

Autorise le Maire à signer :

- l'avenant n°3 à la convention triennale d'objectifs entre la Commune et Les Laboratoires d'Aubervilliers attribuant une subvention de 59 162€,
- l'avenant n°1 à la convention annuelle entre la Commune et le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel attribuant une subvention de 92 537€,

Des subventions complémentaires sont attribuées aux associations culturelles suivantes :

- Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel, association offrant à la population aubervilliarie des ateliers de pratiques artistiques, située 27 bis rue Lopez et Jules Martin (Aubervilliers) : 2.871 €

- l'association Etincelles, située 135-153 rue Danielle Casanova (Aubervilliers), pour la poursuite de ses ateliers de théâtre en direction de la population : 7.500 € ce qui fait passer le soutien financier à l'association pour l'année 2004 à 10.000 €
- l'association Cités Musique, située 4 avenue de la Division Leclerc (Aubervilliers) : 5.000€ afin d'assurer la part de financement incombant à la Commune qui est de 13 690 €
- l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers, située 41 rue Lecuyer (Aubervilliers), au titre de ses actions de sensibilisation à la création contemporaine et dans le cadre d'un effort général de soutien de la part des collectivités partenaires : 3.500 €

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 235

Marché de fourniture de livres destinés aux bibliothèques de la ville pour les années 2005 à 2007. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation - Autorisation de la signature du marché.

Approuve la procédure d'appel d'offres restreint (articles 295, 298 bis et suivants du code des marchés publics) relative aux prestations citées en objet en vue de la passation d'un marché à bons de commande prévu pour un an, renouvelable par reconduction expresse pendant deux ans maximum et comportant l'allotissement et les seuils annuels suivants :

- lot n°1 : livres destinés aux adultes et à la jeunesse ;
Minimum : 35 000 € - Maximum : 120 000 €
- lot n°2 : Ouvrages spécifiques pour déficients visuels (malvoyants et non-voyants) ;
Minimum : 1 000 € - Maximum : 3 000 €
- lot n°3 : Ouvrages destinés aux animations pour les adultes et la jeunesse ;
Minimum : 7 000 € - Maximum : 20 000 €
- lot n°4 : Vidéocassettes VHS et DVD – de fiction et documentaires destinés aux adultes et à la jeunesse ;
Minimum : 10 000 € - Maximum : 30 000 €
- lot n°5 : Méthodes de langues sur tous supports : livres, cassettes, CD audio, vidéo, cédéroms ;
Minimum : 1 500 € - Maximum : 4 000 €
- lot n°6 : livres neufs soldés destinés aux adultes et à la jeunesse ;
Minimum : 4 000 € - Maximum : 10 000 €
- lot n°7 : cassettes audio, livres cassettes et CD audio, fictions et documentaires, destinés à la jeunesse ;
Minimum : 1 000 € - Maximum : 3 000 €

Conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres , Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés subséquents avec les sociétés suivantes :

- lot n°1 : ALIZE SFL
- lot n°2 : ALIZE SFL
- lot n°3 : LES MOTS PASSANTS
- lot n°4 : VHS
- lot n°5 : déclaré Infructueux
- lot n°6 : EXPODIF

- lot n°7 : CD MAIL

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 236

Adhésion au groupement de commande de l'électricité du SIPPAREC. Approbation de l'acte constitutif.

Question reportée.

Question n° 237

Approbation du budget prévisionnel 2005 du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) (ex Centre de cure ambulatoire en alcoologie) intégré dans l'activité du centre municipal de santé.

Approuve le Budget prévisionnel 2005 du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) intégré dans l'activité du Centre Municipal de Santé.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 238

Analyses et examens biologiques : annulation du marché pulic passé pour les années 1999-2000-2001 et convention de transaction avec le laboratoire De Ramel.

Annule le marché passé avec le Laboratoire DE RAMEL pour les analyses et examens biologiques pour le Centre Municipal de Santé pour les années 1999-2000-2001,

Consécutivement à cette annulation et afin de régulariser la situation financière entre le prestataire et la Ville d'Aubervilliers, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de transaction avec le titulaire du marché le Laboratoire DE RAMEL.

Question n° 239

Marché relatif aux analyses biologiques pour l'année 2005.

Approuve le marché relatif aux analyses biologiques pour l'année 2005 avec le Laboratoire DE RAMEL et autorise Monsieur le Maire à le signer.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 240

Autorisation de solliciter auprès de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Seine-Saint-Denis une subvention dans le cadre de l'action "Point d'Accueil et d'Ecoute Mosaïque" et de signer la convention correspondante.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action "Point Accueil et Ecoute Mosaïque" en 2004 et à signer la convention correspondante.

A la majorité des membres du Conseil, le groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu.

Question n° 241

Autorisation d'instruire une demande d'extension de la capacité du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Autorise le centre municipal de santé à instruire une demande d'extension de la capacité du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées auprès de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 242

ZAC EMILE DUBOIS : Approbation du compte rendu annuel de la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2003 par la SODEDAT 93.

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale, relatif à la ZAC EMILE DUBOIS, présenté par la SODEDAT 93, comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2003 et le bilan de trésorerie.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe " Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 243

ZAC EMILE DUBOIS : Approbation de l'avenant n° 6 à la Convention Publique d'Aménagement, participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel de l'opération en 2003.

Approuve l'avenant n°6 à la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Emile Dubois et autorise monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Prend acte de la participation financière de la Collectivité à l'opération inscrite dans le bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2003 pour un montant arrêté à 1.329.936,68.€ HT

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe " Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 244

ZAC EMILE DUBOIS : Approbation de l'avenant n° 7 à la Convention Publique d'Aménagement, prorogeant la durée de la concession.

Approuve l'avenant n°7 à la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Emile Dubois prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2008 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe " Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 245

ZAC DU MARCREUX : Approbation du compte rendu annuel de la collectivité concernant l'année 2003.

Approuve le compte rendu annuel d'activité de l'année 2003 ci-annexé présenté par la SIDEC pour la ZAC du Marcreux.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 246

Versement d'une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers pour le gardiennage des parkings (protocole d'aide du 30 août 2000, exercice 2004).

Décide de verser pour l'exercice 2004 une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers d'un montant de 579 306,27 € au vu de la facture présentée.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, Madame GIULIANOTTI s'étant abstenue.

Question n° 247

Versement d'une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers (protocole d'aide du 30 août 2000, exercice 2004)

Décide de verser pour l'exercice 2004 une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers d'un montant de 304 898,03 € au vu de la facture présentée,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe " Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus.

Question n° 248

Remise gracieuse complémentaire M. SANTOS LAUREANO DA COSTA - 4 rue Auvry

Autorise le Maire à procéder à une remise gracieuse complémentaire de 1852.32 euros de la créance due par M. SANTOS LOREANO DA COSTA.

Question n° 249

*Opération d'aménagement "RUE DU CHEMIN VERT - RUE DU PORT ".
Approbation du compte rendu annuel d'activité présenté par la SIDEC pour l'année 2003.*

Approuve le compte rendu annuel d'activité de l'année 2003 présenté par la SIDEC pour l'opération d'aménagement « rue du Chemin Vert – rue du Port ».

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers », «Union pour un Mouvement Populaire» et Madame GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 250

Concession de logement de fonctions aux directeurs – enseignants, pour l'année scolaire 2004/2005.

Est décidée la mise à disposition d'un logement de fonction aux directeurs / enseignants dont les noms figurent sur l'état ci-dessous pour l'année scolaire 2004 – 2005 (du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2005).

Les prestations accessoires au logement (Eau – Gaz – Electricité – Chauffage) restent à la charge des bénéficiaires suivant les barèmes de l'arrêté préfectoral du 19 août 1953, et de la circulaire n° VI 6934 du 23 janvier 1969 de Monsieur le Ministre de l'Education en application du Décret 62-1477 du 27 novembre 1962, pour des compteurs collectifs. Pour les compteurs individuels et charges des logements les sommes sont recouvertes auprès des bénéficiaires

	ADRESSES	OCCUPANTS	DIVERS
Edgar Quinet	2, rue E. Quinet	Mme SERREAU Marie-Noëlle	Vacan. fin Nov.
Edgar Quinet	2, rue E. Quinet	Mme EQUINI Isabelle	
Firmin GEMIER	71, rue de la Cne de Paris	Mme THEURRIER Tunis	
Firmin GEMIER	71, rue de la Cne de Paris	Mr DUBOIS Rémy	
Firmin GEMIER	71, rue de la Cne de Paris	Mme WINZELLE Sylvie	
Pierre BROSOLETTTE	50, rue Hélène Cochenec	Mme MAYEUR Béatrice	
Jules VALLES	5, rue Hémet	Mr CHISS Robert	
Jean MACE	44-46, rue H. Barbusse	Mme DRAVAIL Evelyne	
BALZAC/Victor HUGO	15, rue du Goulet	Mme ANDRIEU Catherine	
ROBESPIERRE	Chemin des Prés Clos	Mme AMARI Mira	
Log. O.P.H.L.M.	58, rue du Moutier	Mme BRAVO Hilaria	

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

Question n° 251

Personnel communal : Centre Municipal de Santé : Approbation d'un contrat passé à compter du 22 Novembre 2004, avec Mademoiselle BOURGEMISEAU Laure, engagée en qualité de Masseur-Kinésithérapeute, au Centre Municipal de Santé.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée d'un an, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de :
Masseur Kinésithérapeute.

Dit que cet agent devra avoir le diplôme d'Etat de Masseur – Kinésithérapeute.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 22,09€ par vacation d'une heure.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil , les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 252

Recrutement des agents pour le recensement 2005 et la fixation de leur indemnité.

Autorise le Maire à recruter 12 agents recenseurs et 3 contrôleurs pour effectuer les opérations de recensement renoué de la population, la collecte étant prévue du 20 Janvier au 24 Février 2005 compris.

Approuve le versement aux agents recenseurs d'une rémunération nette dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté dans la commune	:	1,20 €
- Feuille de logement collectée dans la commune	:	0,58 €
- Dossier d'adresse collective collectée dans la commune	:	1,00 €
- Fiche de logement non enquêté par les agents recenseurs	:	2,00 €
- Relevé des adresses (carnet de tournée)	:	40,00 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés.

Une compensation pour difficultés de terrain pourra être allouée. L'enveloppe de cette compensation est fixée à 1500 € qui sera répartie individuellement aux agents recenseurs suivant les difficultés rencontrées.

Approuve l'attribution d'une prime forfaitaire de 1150 € à chacun des contrôleurs du recensement ayant satisfait à leurs obligations.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 253

Adhésion au groupement de commande pour le gaz naturel du SIGEIF – Approbation de l'acte constitutif.

Question reportée.

Question n° 254

Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le parc de stationnement couvert et des équipements techniques du futur Centre Commercial de la Porte d'Aubervilliers et relevant du régime des Installations Classées.

Décide de donner un avis favorable, sous réserve du respect des prescriptions indiquées aux articles 2,3 et 4 suivants.

Rappelle que ce projet s'inscrit dans une demande d'amélioration globale urbaine et sociale, et qu'ainsi il nécessite que les engagements d'aménagement de voirie soient respectés par l'ensemble des partenaires.

Ce présent avis est sous réserve de l'application et du respect dans le temps des législations et des réglementations en vigueur en matière d'Installations Classées, de déchets, de pollutions, de Sécurité publique (ERP) et d'Urbanisme (POS et futur PLU).

Demande des garanties au Maître d'Ouvrage :

- sur la réalisation du chantier et de l'impact des travaux vis-à-vis des populations riveraines et de l'environnement (nuisances sonores, pollutions accidentelles, vibrations),
- sur le respect des normes acoustiques des équipements à charge des futurs preneurs.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus.

Question n° 255

Décision modificative n° 2.

Est approuvée la décision modificative n° 2 de l'exercice 2004.

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
		147 094,53	150 924,53
Recettes			
CMS	Indemnité versée au laboratoire De Ramel suite jugement Cour Administrative d'Appel annulant marché d'analyses médicales		150 924,53
			150 924,53
Dépenses			
CMS	Indemnité versée à la Ville par le laboratoire De Ramel pour analyses effectuées par CMS	150 924,53	
Vie associative	Subvention Association pour le Forum Social d'Aubervilliers	3 000,00	
Enfance jeunesse et sports	Réduction subvention FJT	-11 500,00	
Relations publiques	Location salle pour fête de Noël des enfants du personnel	4 670,00	
		147 094,53	

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
		94 536,08	90 706,08
Recettes			
Affaires financières	Minoration réduction emprunt décidée au BS		90 706,08
			90 706,08
Dépenses			
Affaires financières	Correction déficit d'investissement 2003 repris au BS	94 536,08	
		94 536,08	
		241 630,61	241 630,61

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers », « Union pour un Mouvement Populaire » et Madame GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 256

Attribution d'une subvention pour le FORUM SOCIAL D'AUBERVILLIERS pour 2004.

Est adoptée la subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association pour le FORUM SOCIAL D'Aubervilliers domiciliée Villa Mais d'Ici 77 rue des Cités à Aubervilliers, qui réalisera un 2^{ème} forum social à Aubervilliers ouvert largement à la population albertivillarienne, permettant des échanges autour d'invités(es) venus(es) de différents pays d'Europe.

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes «Union pour un Nouvel Aubervilliers», «Union pour un Mouvement Populaire» et Madame GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 257

Réduction de subvention 2004 au Foyer de Jeunes Travailleurs.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention signée le 31 mars 2004, au moment du vote du Budget Prévisionnel 2004, entre l'association de gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs et la Ville.

Est adoptée la réduction de subvention au Foyer de Jeunes Travailleurs domicilié 43 rue Edouard Poisson à Aubervilliers, d'un montant de 11 500 euros, qui ramène leur subvention de 150 000 euros à 138 500 euros ; cette association assure le fonctionnement du FOYER.

Question n°258

Fournitures scolaires destinées aux écoles primaires pour les années 2005 à 2007. Approbation du projet de marché et de sa procédure de passation. Autorisation de sa signature par Monsieur le Maire.

Approuve la procédure d'Appel d'Offres en vue de la passation du marché cité en objet comportant les seuils annuels suivants :

Seuil minimum : 60 000 € Seuil maximum : 200 000 €

Autorise Monsieur le Maire, subséquentement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 30 septembre 2004, à signer le marché avec l'entreprise :

Papeteries PICHON
ZI Molina la Chazotte
97 rue Jean Perrin – BP 315
42353 LA TALAUDIÈRE Cedex

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 259

Avenant à la convention passée entre la Caisse des Ecoles et la Ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2005.

Décide pour l'année 2005, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours.

Question n° 260

Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires – Année scolaire 2004/2005.

Il est alloué une subvention au profit des établissements suivants :

MATERNELLE PAUL BERT

- 300 € pour le projet "Jardinage à l'école".
- 100 € pour le projet "Entretien d'une correspondance".

MATERNELLE FRANCINE FROMOND

- 225 € pour le projet "Participation aux Jardins Passagers".

MATERNELLE GERARD PHILIPPE

- 410 € pour le projet "Danse".

ECOLE FIRMIN GEMIER

- 150 € pour le projet "Découverte des arts du cirque".
- 200 € pour le projet "Stage d'équitation".

ECOLE JEAN MACE

- 150 € pour le projet "Un jardin à l'école".

ECOLE EUGENE VARLIN

- 700 € pour le projet "Stage de poney".

ECOLE JULES VALLES

- 450 € pour le projet artistique "Construction de chapiteaux".

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

Question n° 261

Subventions aux établissements du secondaire – Année scolaire 2004/2005.

Il est alloué une subvention au profit des établissements suivants :

COLLEGE JEAN MOULIN

- 100 € pour le projet "Connaissance de la Ville".
- 200 € pour le projet "Education au développement durable".
- 100 € pour le projet "Découvrir une Ville".

COLLEGE ROSA LUXEMBURG

- 105 € pour le projet "La Cité en alternance".
- 1 000 € pour le projet "Toute notre énergie vers Bouilly".
- 150 € pour le projet "L'antiquité comme base de notre civilisation".
- 100 € pour le projet "Classe presse".
- 500 € pour le projet "Course d'orientation".
- 200 € pour le projet "Trophée des bahuts".
- 300 € pour le projet "Former des représentants des élèves responsables et citoyens".
- 100 € pour le projet "Atelier de percussion".

COLLEGE ET LYCEE HENRI WALLON

- 200 € pour le projet "Prévention contre les conduites à risques et initiation aux gestes de premiers secours".

LYCEE HENRI WALLON

- 700 € pour le projet "Regards croisés sur l'histoire italienne et française à travers la chanson".
- 380 € pour le projet "Voyage en Angleterre".

LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD

- 120 € pour le projet "Initiation à l'écriture théâtrale".

LYCEE D'ALEMBERT

- 200 € pour le projet "70 ans et cérémonie des récompenses".

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22H17